

GFA DU DOMAINE PARENT
au capital de 101 379 euros
Place de l'Eglise
21630 POMMARD
443 842 604 RCS DIJON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

L'an deux mille dix sept
Le 19 mai
A 14 heures

Madame PARENT Anne, demeurant 5 Rue Mozart – 21200 BEAUNE, détenant la moitié indivise de 100 parts sociales en pleine propriété, 111 parts sociales en nue-propiété et la moitié indivise en nue-propiété de 107 parts sociales, d'un même montant unitaire de 152.45 euros,

Madame PARENT Caroline, demeurant 14 Rue Pierre Joigneaux – 21200 BEAUNE, détenant la moitié indivise de 24 parts sociales en pleine propriété et la moitié indivise de 33 parts sociales en nue-propiété, d'un même montant unitaire de 152.45 euros, représentée par Monsieur PARENT François conformément au pouvoir ci-annexé,

Madame FAGES Catherine, née PARENT, demeurant 49 boulevard Jamin – 51100 REIMS, détenant la moitié indivise de 100 parts sociales en pleine propriété, 111 parts sociales en nue-propiété et la moitié indivise de 107 parts sociales en nue-propiété, d'un même montant unitaire de 152.45 euros

Monsieur PARENT Jacques, demeurant Place de l'Eglise – 21630 POMMARD, détenant 3 parts sociales en pleine propriété, 33 parts sociales en usufruit et la moitié indivise de 621 parts sociales en usufruit, d'un même montant unitaire de 152.45 euros

Monsieur PARENT Mathias, demeurant Route d'Ivry – 21630 POMMARD, détenant la moitié indivise de 52 parts sociales en pleine propriété et la moitié indivise de 34 parts sociales en nue-propiété, d'un même montant unitaire de 152.45 euros

Madame MORIZOT Rosalie, née PARENT, non présente et non représentée,

Madame PARENT Simone, demeurant Rue Sainte Marguerite – 21630 POMMARD, détenant la moitié indivise de 21 parts sociales en pleine propriété, 8 parts sociales en pleine propriété et la moitié indivise de 300 parts sociales en usufruit, d'un même montant unitaire de 152.45 euros, représentée par Monsieur PARENT Jacques conformément au pouvoir ci-annexé,

Monsieur PARENT François, demeurant la Garelle – Grande Rue – 21630 POMMARD, détenant 11 parts sociales en nue-propiété, la moitié indivise de 107 parts sociales en nue-propiété et la moitié indivise de 100 parts sociales en nue-propiété, d'un même montant unitaire de 152.45 euros

MP

A.P

CFP

Tous sept seuls associés du GFA DU DOMAINE PARENT, société civile au capital de 101 379 euros, dont le siège social est fixé à Place de l'Eglise – 21630 POMMARD, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON, sous le n° 443 842 604, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de la société, conformément aux statuts, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination du Président et secrétaire de séance,**
- **Lecture du rapport d'ensemble des comptes 2016 établi par la gérance,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Approbation des comptes courants d'associés,**
- **Quitus à la gérance,**
- **Lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de commerce et décisions à cet égard,**
- **Pouvoir pour l'accomplissement des formalités**

Madame FAGES-PARENT Catherine est nommé Président de la séance,
Monsieur PARENT Mathias, Secrétaire.

L'assemblée réunissant 641 parts sociales sur les 665 parts sociales que compte la société, la gérance l'atteste et est donc déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

En cas de démembrement du droit de propriété sur les parts sociales, seul l'usufruitier, s'agissant d'une assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31/12/2015, participe au vote ; nus propriétaires et usufruitiers assistant à l'assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité ordinaire des associés décide de nommer Madame FAGES-PARENT Catherine Président de la séance et Monsieur PARENT Mathias, secrétaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'ensemble des comptes approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et donne quitus au gérant pour sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 33 381.95 €.

L'assemblée générale décide qu'au titre de l'exercice clos au 31/12/2016, d'affecter comme suit le bénéfice :

MP

A.P.

PFP

NOM DES ASSOCIES	NBRE DE PARTS DETENUES	PART DANS LE BENEFICE
M. Jacques PARENT	<u>en pleine propriété</u> : 3 parts <u>en usufruit</u> : 33 parts sociales et la moitié indivise de 621 parts	17 393.76 €
Mme Simone PARENT	<u>en pleine propriété</u> : 8 parts <u>en usufruit</u> : la moitié indivise de 21 parts la moitié indivise de 300 parts	8 458.43 €
Mme Anne PARENT	<u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 100 parts <u>en nue-propriété</u> : 11 parts et la moitié indivise de 107 parts	2 509.92 €
Mme Catherine PARENT	<u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 100 parts <u>en nue-propriété</u> : 11 parts et la moitié indivise de 107 parts	2 509.92 €
Mme Caroline PARENT	<u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 24 parts <u>en nue-propriété</u> : la moitié indivise de 33 parts sociales	602.38 €
Mme Rosalie PARENT	<u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 24 parts <u>en nue-propriété</u> : la moitié indivise de 33 parts sociales	602.38 €
M. Mathias PARENT	<u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 52 parts <u>en nue-propriété</u> : la moitié indivise de 34 parts	1 305.16 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de 101 379 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale adopte l'état des postes suivants, concernant le bilan d'ouverture de l'exercice au 01/01/2017.

COMPTES ASSOCIES

	PARENT Anne		PARENT Caroline	
	DEBITS	CREDITS	DEBITS	CREDITS
Total fin exercice	2 321.42		656.70	
Quote part de résultat		2 509.92		602.38
Solde après répartition du résultat		188.50	54.32	

AP.

MP

PEP

	PARENT FAGES Catherine		PARENT Jacques	
	DEBITS	CREDITS	DEBITS	CREDITS
Total fin exercice	2 321.42		20 659.00	
Quote part de résultat		2 509.92		17 393.76
Solde après répartition du résultat		188.50	3 265.24	

	PARENT Mathias		PARENT MORIZOT Rosalie	
	DEBITS	CREDITS	DEBITS	CREDITS
Total fin exercice	1 408.02		656.70	
Quote part de résultat		1 305.16		602.38
Solde après répartition du résultat	102.86		54.32	

	PARENT Simone	
	DEBITS	CREDITS
Total fin exercice	9 898.22	
Quote part de résultat		8 458.43
Solde après répartition du résultat	1 439.79	

Les associés expriment leur accord sur les opérations de l'exercice concernant leurs comptes courants et sur le solde de ceux-ci tels qu'ils apparaissent au tableau précédent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de donner quitus à la gérance pour sa bonne et valable gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport approuve successivement chacune des dites conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

MP A.P.
CFP

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé du Président et du secrétaire pour valoir ce que de droit.

Fait en 2 originaux.

Madame FAGES-PARENT Catherine
(plein propriétaire et nue propriétaire)

* inscrire « lu et approuvé » et signer


"lu et approuvé"



Monsieur PARENT Mathias
(plein propriétaire et nu propriétaire)

* Inscrire "lu et approuvé" et signer

lu et approuvé



MP

A.P.

CFP

Groupement Foncier Agricole du DOMAINE PARENT
au capital de 101 379 €
Siège social : 21630 POMMARD
443 842 604 RCS DIJON

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 19 mai 2017

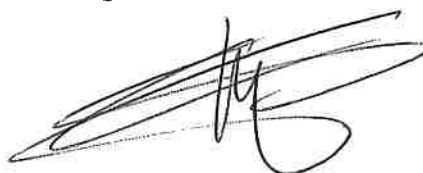
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L 612-5 du code de commerce, nous vous rendons compte des conventions qui ont pu naître, être exécutées entre la société et l'un des associés au cours de l'exercice faisant l'objet de notre assemblée, exercice clos le 31/12/2016.

La location des biens appartenant au GFA du DOMAINE PARENT au profit de la SAS DOMAINE PARENT s'est poursuivie pendant l'exercice moyennant un fermage qui s'est élevé à 28 057.02 € HT.

En exécution du bail conclu par le GFA du DOMAINE PARENT au profit de Monsieur PARENT François, le produit du fermage de l'exercice s'est élevé à 8 961.58 € HT.

La gérance









MP
CFP
A.P.

Groupement Foncier Agricole du
DOMAINE PARENT
 au capital de 101 379 €
 Siège social : 21630 POMMARD
 443 842 604 RCS DIJON


Nombre total de parts du GFA : 665

FEUILLE DE PRESENCE

Assemblée Générale Extraordinaire du 19/05/2017 à 14 heures
 statuant sur les comptes clos au 31/12/2016

ASSOCIES PRESENTS OU REPRESENTES	NBRE DE PARTS DETENUES	EMARGEMENT
M. Jacques PARENT	<u>en pleine propriété</u> : 3 parts <u>en usufruit</u> : 33 parts sociales et la moitié indivise de 621 parts	
Mme Simone PARENT	<u>en pleine propriété</u> : 8 parts la moitié indivise de 21 parts <u>en usufruit</u> : la moitié indivise de 300 parts	
M. François PARENT	<u>en nue-propriété</u> : 11 parts, la moitié indivise de 107 parts, la moitié indivise de 100 parts	
Mme Anne PARENT	<u>en pleine propriété</u> : La moitié indivise de 100 parts <u>en nue-propriété</u> : 11 parts la moitié indivise de 107 parts	
Mme Catherine PARENT	<u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 100 parts <u>en nue-propriété</u> : 11 parts la moitié indivise de 107 parts	
Mme Caroline PARENT	<u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 24 parts <u>en nue-propriété</u> : la moitié indivise de 33 parts sociales	

M
 PFP
 A-P

Mme Rosalie PARENT	<u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 24 parts <u>en nue-propriété</u> : la moitié indivise de 33 parts sociales	
M. Mathias PARENT	<u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 52 parts <u>en nue-propriété</u> : la moitié indivise de 34 parts	

TOTAL des parts présentes ou représentées	parts
--	--------------

Me
 A.P.
 C&P